



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune : <http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Planning d'Avril à Juin Retrouvez le calendrier des animations sur le Site Internet de la Commune

Avril :

Dimanche 7 : Réderie de Printemps : Le Comité des fêtes, l'ASLW et « Les jardins lamottais » organisent comme chaque année la traditionnelle réderie de printemps. Des tracts ont été distribués dernièrement dans le village .

Samedi 13 : Soirée Jeux de société : Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 h. Plus de renseignements sur le Site croqpages.fr.

Mardi 16 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

Mai :

Mercredi 8 : Commémoration du 8 mai 1945 : Invitation à la cérémonie de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Rendez-vous à 10 h 30 place de la Mairie.

Mardi 21 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

Juin :

Dimanche 9 : Elections Européennes : Le bureau de vote en la salle de Conseil municipal sera ouvert de 8 h à 18 h. Les cartes électorales pour les nouveaux électeurs seront disponible en mairie fin mai. Une convocation sera envoyée aux électeurs concernés.

Mardi 18 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

Samedi 22 : Fête des écoles 2024 : Organisée par l'école. Les informations seront envoyées aux familles directement par l'équipe pédagogique.

Samedi 29 : Soirée Jeux de société : Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 h. Plus de renseignements sur le Site croqpages.fr.

Samedi 29 : Porte ouverte de l'école de Lamotte Warfusée : visite des écoles pour les nouveaux élèves. Les horaires seront indiqués directement aux familles par la directrice.

RAPPEL AUX LAMOTTAIS - ACTES CIVIQUES

Très régulièrement, le Maire est interpellé pour des nuisances.

Le stationnement sur les trottoirs est par principe interdit en référence au Code de la route. Il peut faire l'objet d'une contravention. Depuis plusieurs années, « une tolérance » avait été admise sur certains axes. Il a été demandé de laisser au moins un passage pour que les piétons puissent circuler.

Force est de constater que régulièrement les piétons doivent emprunter la route pour pouvoir poursuivre leur chemin. Cela présente un danger et une nuisance non négligeable pour tous. Le stationnement sur les zones bleues à proximité des commerces est limité (Code de la route).

Sans compter la circulation de véhicule à vitesse excessive dans le village, les déjections canines, aboiements continus et divagations, agressions d'animaux domestiques. Pour rappel, il appartient aux propriétaires de gérer le comportement de leur animal.

Au regard du nombre croissant de signalements, notez que les services de gendarmerie ont été avertis. En cas de nuisances, nous invitons toutes les victimes à se rapprocher de la Gendarmerie.

Nous comptons sur l'importance que vous accorderez à cet appel !



Informations importantes

Nouveau commerce à venir

Courant avril, une commerçante va s'installer à côté de la boulangerie. Après plusieurs sollicitations, la mairie a retenu la candidature d'une lamottaise souhaitant élargir son activité.

Le magasin « WIND'S OR » vous proposera la vente de prêt-à-porter et accessoires. Nous souhaitons la bienvenue à Mme XHIKA.



Travaux de voirie : rue du 8 mai 1945
Dans le cadre de travaux d'effacement de réseaux et de la société Enedis, la circulation et le stationnement dans la rue seront perturbés sur mai et juin 2024.

Informations à venir auprès des riverains



Elections EUROPEENNES 2024 - Inscription sur les listes électorales

Jusqu'au 1er mai service-public.fr et Jusqu'au 3 mai en mairie

Nouvel investissement matériel communal



Le service technique de la Commune a fait l'acquisition d'un nouveau matériel.

Au regard de l'ancienneté du tracteur tondeuse, la municipalité a investi dans un équipement neuf et mieux adapté à la charge d'entretien des espaces verts de notre village.

Thierry, agent polyvalent, est seul à la tête du service technique de notre Commune. C'est avec rigueur et sérieux qu'il s'attache à maintenir un village propre où il fait bon vivre.

Nous en profitons pour rappeler la nécessité d'entretien par les riverains du fil d'eau devant chez eux et à respecter les espaces publics (dépôts sauvages déchets). Cela facilitera le nettoyage du caniveau par l'employé municipal et évitera les dégradations du matériel communal.

Ouverture de classe septembre 2024



La Commune a été informée d'une ouverture de classe à la rentrée de septembre 2024. Ainsi, des aménagements seront nécessaires sur l'école.

Le Conseil travaille activement pour aménager l'étage de l'école et agrandir son espace périscolaire.

Ce projet d'urgence a fait l'objet d'un appel à subventions auprès de nos différents partenaires. Nous sommes quasiment à 80 % de subvention pour cet aménagement.

Recensement 2024 retour

Le recensement de la population à Lamotte-Warfusée s'est bien passé. Deux foyers sur plus des 315 n'ont pas participé au recensement.

Nous remercions Claire et Gérard les deux agents recenseurs pour leur travail sérieux.

Il convient de rappeler que les dotations des Communes dépendent en grande partie du recensement de sa population.

Point budgétaire - Finances de la Commune

En janvier dernier, le Conseil municipal a abordé les questions budgétaires. Les finances de la Commune sont stables et permettent des investissements améliorant la qualité de vie des habitants à Lamotte-Warfusée sans augmentation du taux des impôts locaux.

Solde de clôture 2023 : 350 029.97 €

Budget 2024 équilibré à : 1 797 136.00 €

Projets 2024 :

- ◆ Aménagement étage de l'école,
- ◆ Achat tracteur tondeuse,
- ◆ Effacement des réseaux et création de trottoirs rue de Corbie et rue du 8 mai 1945,
- ◆ Création d'un 5ème commerce.